

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aix-en-Provence, le 9 mars 2026

Cosmed est lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au bénéfice de ses adhérents

La filière cosmétique s'engage pour réduire son empreinte eau en régions AURA, PACA, et OCCITANIE.

Cosmed, l'Association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques en France, est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (RMC) doté de 1 million d'euros. Cosmed aura pour mission de coordonner une démarche collective au sein de l'industrie cosmétique afin de soutenir les projets des entreprises visant à réduire les micropolluants et à économiser l'eau.

Le projet repose sur quatre axes d'interventions :

- Définir les impacts qualitatifs et quantitatifs de l'activité industrielle sur la ressource en eau,
- Caractériser les rejets et installer des équipements visant à réduire les émissions de micropolluants,
- Mettre en place des actions et des équipements d'économie d'eau,
- Définir des indicateurs de pilotage des consommations et des rejets, et générer des données de référence sectorielles.

Les entreprises, accompagnées par Cosmed, dont le projet sera approuvé par l'Agence de l'eau, pourront bénéficier d'un financement de leurs travaux allant jusqu'à 70 % pour les TPE-PME et jusqu'à 40 % pour les ETI et grandes entreprises.

Eau, un enjeu stratégique de territoire et de filière

40 % du bassin Rhône-Méditerranée connaît aujourd'hui un déséquilibre entre la ressource en eau disponible et les volumes prélevés. Or, l'eau occupe une place centrale dans les processus de fabrication cosmétique : ingrédient principal des formules, vecteur de nettoyage des équipements et des locaux. Sa gestion est un enjeu majeur pour la durabilité de la filière via les leviers suivants :

- Développement des connaissances des consommations réelles,
- Optimisation des rendements des procédés de purification de l'eau (autour de 40 % actuellement),
- Optimisation des procédés de nettoyage représentant plus de 70 % des consommations d'eau sur les sites de production,
- Traitement des eaux usées et développement des connaissances sur la fin de vie des ingrédients et leur impact sur les écosystèmes.

Premier réseau d'entreprises de la filière cosmétique en France, Cosmed est également l'organisation la plus présente dans ces territoires qui concentrent un tissu dense de PME et d'ETI cosmétiques, fortement utilisatrices de ressource en eau. Cosmed s'appuiera sur son écosystème institutionnel et technique pour mobiliser les entreprises ayant un site de production et déployer les travaux de sobriété hydrique et de traitement des rejets.

« *La filière cosmétique a une responsabilité claire vis-à-vis de la ressource en eau, tant dans sa consommation que dans la qualité de ses rejets. Cet AMI nous donne les moyens d'agir collectivement et à grande échelle.* » déclare Mathilde Guyader, Responsable Service Environnement Cosmed.

Les entreprises cosmétiques adhérentes à Cosmed, et disposant de sites industriels présents sur les bassins versants Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent candidater avant le 30 juin 2026 via [ce formulaire](#).

Pour toute information, vous pouvez contacter Cosmed : environnement@cosmed.fr

A propos de COSMED :

*COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions réglementaires et scientifiques qui sont reconnues internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires et les institutionnels en Région. **En 2025, Cosmed est reconnue par le Ministère du Travail, organisation patronale représentative de la filière cosmétique dans la Convention Collective des Industries Chimiques (IDCC44).***

COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille réglementaire cosmétique sur 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agences de développement et élus régionaux).

A propos de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse agit pour une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau, la restauration et la préservation du bon état des eaux et des milieux aquatiques et la reconquête de la biodiversité. Elle mobilise pour cela la connaissance ainsi que la fiscalité environnementale qu'elle redistribue sous forme d'aides aux projets pour l'eau portés par les collectivités, industriels, agriculteurs et associations. Elle inscrit ses actions dans le cadre de son 12e programme « Sauvons l'eau 2025-2030. Plus d'information sur www.eaurmc.fr

Contact presse : Jean-Marc Giroux, Président, giroux.jm@cosmed.fr - 04 42 22 30 40

COSMED – Les Ocre de l'Arbois – Bâtiment B – 495 rue René Descartes – 13100 AIX EN PROVENCE – Tél. 04 42 22 30 40
Association Loi 1901 – SIREN 434 068 441 – TVA FR 26 434 068 441 – contact@cosmed.fr – www.cosmed.fr